

Rapport de jury de l'examen de la certification complémentaire Théâtre - Session 2026 Académies de Paris-Créteil-Versailles

Établi par Muriel GRÉBERT, IA-IPR de Lettres

I. LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE THEATRE

La certification complémentaire en théâtre s'inscrit dans la politique éducative du ministère de l'Éducation nationale. Les certifications complémentaires permettent à des enseignants, sous certaines conditions, de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leur concours de recrutement.

Pour les académies franciliennes, le SIEC publie, chaque année au cours du premier trimestre, un arrêté qui définit les conditions d'attribution d'une certification complémentaire. Plusieurs articles y mentionnent les registres d'inscription, le calendrier et les documents à téléverser sur le portail Cyclades.

Cet arrêté est doublé d'une circulaire qui précise les modalités d'inscription concernant les certifications complémentaires hors français langue seconde (FLS).

Un respect strict et absolu du nombre de pages indiqué dans la circulaire publiée par le SIEC est attendu. Tout manquement à cette condition conduit à une élimination par la maison des examens.

Il existe 5 secteurs disciplinaires :

- les arts (cinéma et audiovisuel, danse, histoire de l'art, **théâtre** et arts du cirque)
- l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique (DNL)
- le français langue seconde (FLS)
- l'enseignement en langue des signes française (LSF)
- les langues et cultures de l'Antiquité (LCA)

Selon la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019, la délivrance d'une certification a pour objectif de :

- permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours de recrutement ;
- constituer un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement, afin de mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont la charge.

II. LA SESSION 2026

La session 2026 s'est tenue à Paris, au lycée Camille Sée, les 16 et 17 mars 2026 et au SIEC le 18 mars 2026 pour les candidats exerçant à l'étranger.

En Ile-de-France, l'examen de la certification complémentaire théâtre est organisé en interacadémique. Ainsi, les candidats des trois académies (Paris, Créteil et Versailles) sont convoqués ensemble.

- **Le jury**

Le jury de la session 2026 pour le secteur arts – option théâtre était présidé par M. Ludovic FORT, IA-IPR de Lettres en charge du dossier théâtre pour l'académie de Paris.

Le jury était composé de trois commissions, les candidats issus d'une académie étant obligatoirement interrogés par un jury d'une autre académie.

Lundi 16 mars 2026

Versailles	
Matin	Après-midi
Muriel GRÉBERT, IA-IPR de Lettres	Muriel GRÉBERT, IA-IPR de Lettres
Alexis LEPRINCE, CPGE Joliot-Curie NANTERRE	Alexis LEPRINCE, CPGE Joliot-Curie NANTERRE
Hélène VEKEMAN, professeure de Lettres-théâtre	Hella FEKI, professeure de Lettres-théâtre
Paris	
Ludovic FORT, IA-IPR de Lettres	Ludovic FORT, IA-IPR de Lettres
Alain BRUNN, IGESR	Alain BRUNN, IGESR
Christèle BARBIER, professeure de théâtre	Christèle BARBIER, professeure de théâtre
Créteil	
Romain LABROUSSE, professeur de théâtre	Pierre GALLOIS, IA-IPR de Lettres
Natacha FLEURY, professeure de Lettres-théâtre	Natacha FLEURY, professeure de Lettres-théâtre
Amélie THERESINE, professeure de Lettres-Théâtre	Amélie THERESINE, professeure de Lettres-Théâtre

Mardi 17 mars 2026

Versailles	
Matin	Après-midi
Muriel GRÉBERT, IA-IPR de Lettres	Muriel GRÉBERT, IA-IPR de Lettres
Charlotte PLAT, professeure de Lettres-théâtre	Paul RENIER, professeur de Lettres-théâtre
Julien DIEUDONNE, CPGE Lakanal SCEAUX	Julien DIEUDONNE, CPGE Lakanal SCEAUX
Paris	
Ludovic FORT, IA-IPR de Lettres	Ludovic FORT, IA-IPR de Lettres
Marie-Laure BASUYAUX, professeure de Lettres-théâtre	Marie-Laure BASUYAUX, professeure de Lettres-théâtre
Matthieu PROTIN, professeur CPGE lettres théâtre	Matthieu PROTIN, professeur CPGE lettres théâtre
Créteil	
Pierre GALLOIS, IA-IPR de Lettres	Pierre GALLOIS, IA-IPR de Lettres
Cléo COZE, DAAC	Cléo COZE, DAAC
Isabelle LAPIERRE, professeure de Lettres-théâtre	Isabelle LAPIERRE, professeure de Lettres-théâtre

Mercredi 18 mars 2026

Paris-Créteil-Versailles	
Matin	Après-midi
Muriel GRÉBERT, IA-IPR de Lettres	Muriel GRÉBERT, IA-IPR de Lettres
Ludovic FORT, IA-IPR de Lettres	Ludovic FORT, IA-IPR de Lettres

- **Les candidats à la session 2026**

98 professeurs se sont inscrits sur Cyclades en novembre 2025¹. Tous n'ont pas confirmé leur participation et n'ont pas déposé de dossier. **76 ont été convoqués à l'épreuve orale.**

Les professeurs convoqués à l'épreuve orale, selon leur discipline de recrutement :

Les candidats de l'académie de Paris

Discipline enseignée	Candidats
LETTRES MODERNES	4
ANGLAIS	1
BRAILLE	1
ITALIEN	1
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	1
TOTAL	8

Les candidats de l'académie de Créteil

Discipline enseignée	Candidats
LETTRES MODERNES	18
LETTRES CLASSIQUES	1
DOCUMENTATION	2
MATHEMATIQUES	2
ALLEMAND	1
ARTS PLASTIQUES	1
ESPAGNOL	1
1 ^{er} DEGRE	1
TOTAL	27

¹ Il s'agit de tous les professeurs qui ont procédé à une inscription sur le portail Cyclades. Or, tous les professeurs inscrits ne vont pas au bout du processus.

Les candidats de l'académie de Versailles

Discipline enseignée	Candidats
LETTRES MODERNES	29
LETTRES CLASSIQUES	1
LETTRES ESPAGNOL	1
ALLEMAND	2
ANGLAIS	2
DOCUMENTATION	1
ESPAGNOL	1
HISTOIRE GEOGRAPHIE	2
MATHEMATIQUES	1
1 ^{er} DEGRE	1
TOTAL	41

Les candidats des trois académies ensemble

Discipline enseignée	Candidats
LETTRES MODERNES (L0202)	51
ALLEMAND (L0421)	3
ANGLAIS (L0422)	3
DOCUMENTATION (P0080)	3
MATHEMATIQUES (L1300)	3
ESPAGNOL (L0426)	2
HISTOIRE GEOGRAPHIE (L1000)	2
LETTRES CLASSIQUES (L0201)	2
ARTS PLASTIQUES (L1800)	1
BRAILLE (L0610)	1
ITALIEN (L0429)	1
LETTRES ESPAGNOL (P0226)	1
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE (L1600)	1
1 ^{er} DEGRE	2
TOTAL	76

▪ Les résultats

Le jury a pu écouter 67 candidats (sur les 3 jours), parmi lesquels 39 ont été admis.

La moyenne des admis est de 14,13 / 20.

La moyenne générale de l'épreuve est de 11,46 / 20. Ont été admis, les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Les notes s'échelonnent entre 05 et 19.

39 candidats, sur les 67 présents, ont obtenu 10 ou plus, soit un **taux de réussite de 58 %**.

III. LE DEROULEMENT DE L'EPREUVE

▪ Le dépôt du dossier sur Cyclades²

En amont de l'épreuve orale, chaque candidat dépose un dossier de candidature sur son espace Cyclades. S'il n'est pas évalué en soi, son élaboration doit être soignée, sa conception pensée de manière à éclairer le jury sur les motivations qui poussent le candidat à souhaiter cette certification complémentaire d'une part, sur les compétences professionnelles développées tant dans la formation que dans l'expérience acquise sur le terrain ou encore dans des activités extra-professionnelles (ou antérieures à l'entrée dans le métier d'enseignant) d'autre part. Un *curriculum vitae*, synthétique et en lien avec la spécialité présentée, complète et éclaire ces aspects³.

▪ Le déroulement de l'épreuve orale

L'épreuve orale se déroule en deux temps distincts :

- première partie : 10 minutes maximum d'exposé par le candidat ;
- seconde partie : 20 minutes maximum d'entretien avec le jury.

L'exposé oral peut s'appuyer sur des notes personnelles à condition d'éviter une lecture systématique de passages entiers.

Le jury souligne que les candidats de la session 2026 avaient majoritairement bien préparé la première prise de parole en continu et ont respecté le temps imparti.

Au cours de cet exposé, il est attendu de la candidate ou du candidat une présentation claire de ses motivations (pourquoi présenter la certification complémentaire théâtre ?) et l'analyse critique et approfondie d'une expérience, d'enseignement ou d'atelier de pratique (notamment dans une dynamique partenariale) en milieu scolaire. Il ne s'agit nullement de raconter son *cursus* et son parcours professionnel jalonné des différents postes occupés. Ces informations

² Le jury tient à rappeler qu'il ne s'agit nullement d'un examen en deux temps (dossier pour l'admissibilité et oral pour l'admission). Il s'agit d'un dossier de candidature.

³ Consignes du SIEC :

Le rapport devra être rédigé à la suite de la page de garde sur les cinq pages suivantes, conformément à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 celui-ci devra obligatoirement comporter et indiquer :

- un *curriculum vitae* détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

figurent déjà dans le dossier déposé sur Cyclades, et dont le jury a pris connaissance en amont de l'épreuve orale.

C'est donc la dimension analytique, et non pas le simple récit d'expériences, qui est à privilégier : elle permet de mettre en perspective parcours de formation, d'expériences professionnelles et compétences pédagogiques requises pour assurer un enseignement artistique (en collège avec les Classes à horaires aménagés théâtre (CHAT), en lycée pour l'enseignement optionnel ou de spécialité en voie générale, voire en S2TMD en voie technologique).

S'agissant d'une prestation orale à visée certificative, un certain niveau de langue, une exactitude dans l'emploi des termes renvoyant à la discipline et un positionnement adéquat sont attendus par le jury.

Les projets personnels et la formation dans le domaine du théâtre sont pris en considération mais la finalité première de cet examen est l'enseignement.

L'entretien mené par les membres du jury cherche à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel dans le domaine du théâtre tout au long du cursus scolaire. Sont notamment attendues des connaissances et des compétences touchant :

- aux objectifs et finalités de l'enseignement du théâtre ;
- à l'organisation des enseignements au collège et au lycée ;
- à la finalité et mise en œuvre du partenariat avec des professionnels du théâtre (structure ou compagnie) ;
- à l'articulation entre pratique artistique et dimension culturelle ;
- à la dimension interdisciplinaire : danse, musique, arts du cirque, Lettres...
- à l'enseignement du théâtre au lycée et la question du programme limitatif en terminale pour l'EDS.
- à la construction de parcours de spectateurs dont la richesse et la variété soient formatrices pour les élèves

Le jury souhaite insister sur la nécessité de se présenter à la certification en possession d'une culture théâtrale authentique, et de manifester des capacités d'analyse, notamment une aptitude à comparer et à mettre en perspective. Le jury s'étonne que certains candidats n'aient vu qu'une, voire aucune pièce, depuis la rentrée scolaire, état de fait qui est évidemment réhibitoire.

Sans exiger des connaissances encyclopédiques, le jury attend de la candidate ou du candidat un sérieux professionnel qui s'appuie sur une connaissance de l'histoire du théâtre et des pratiques théâtrales ; une expérience acquise dans la fréquentation des spectacles, des compagnies et des institutions partenaires ; la connaissance des programmes de théâtre, et la maîtrise de leurs contenus, ainsi que la capacité à les mettre en œuvre au sein d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire, en partenariat avec des institutions et des intervenants artistes.

À la faveur des échanges qui ont suivi l'exposé, le jury s'est donc attaché à vérifier si les candidats avaient acquis une expérience et une expertise nécessaires pour enseigner le théâtre ; une expérience réelle et variée de spectateur (des spectacles de théâtre mais également d'autres domaines artistiques comme le cirque, la danse...) ; une expérience de pratique de la discipline ; des savoirs d'ordre culturel ainsi que des connaissances sur le processus de création. Le jury a été particulièrement attentif à la réflexion qui a conduit les candidats à présenter la certification et à la manière dont ils en parlent.

Enfin, le jury souligne qu'un échec ne signifie pas nécessairement la remise en cause de la qualité de certains projets qui lui sont présentés. Il invite les candidats non admis à se représenter, après avoir pris la mesure des enjeux et attentes de cette certification complémentaire. Celle-ci valide en effet les compétences et connaissances d'un professeur qui a acquis l'expérience et l'expertise nécessaires pour l'enseignement de la discipline ciblée. La certification complémentaire ne consiste donc pas en une première étape de sensibilisation ou d'expérimentation.

IV. CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

La préparation suppose un travail de lectures et une réflexion approfondie en lien avec les exigences de l'épreuve et le niveau de connaissances attendu lors des échanges.

L'observation de situations d'enseignement en lycée dans le cadre de la préparation à l'épreuve est encouragée.

Au bénéfice des candidats préparant cette certification, les académies ont pu se doter de dispositifs de préparation inscrits au sein des parcours EAFC, permettant ainsi aux plus motivés de mieux approcher les enjeux et les attendus, en amont de la constitution du dossier et de l'épreuve orale.

Le jury ne peut qu'encourager les candidats à suivre des formations proposées par la DAAC de chacune des académies.

Enfin, il est indispensable de s'approprier les textes règlementaires et de connaître les missions des différentes instances : Inspection, Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Délégation académique à l'action culturelle (DAAC)...

V. BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAFIE INDICATIVES

Les textes règlementaires

La réglementation relative aux certifications complémentaires :

- [Arrêté du 23 décembre 2003 modifié](#)
- [Note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019 \(Bulletin Officiel n° 30 du 25 juillet 2019\)](#)
- [Circulaire MENH2208254C du 16 mars 2022](#)

Les programmes d'enseignement et les ressources d'accompagnement sur Éduscol pour les enseignements en lycée

- [Option arts en seconde générale et technologique \(BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019\) PDF - 493.85 Ko](#)
- [Option arts en première et terminale des voies générale et technologique \(BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019\) PDF - 458.97 Ko](#)
- [Option arts en terminale des voies générale et technologique \(BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019\) PDF - 522.87 Ko](#)
- [Spécialité arts en première et terminale de la voie générale \(BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019\) PDF - 637.88 Ko](#)
- [Spécialité arts en terminale générale \(BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019\)](#)

- Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de théâtre en classe terminale pour l'année scolaire 2026-2027
- Programme limitatif pour l'enseignement optionnel de théâtre en classe terminale pour l'année scolaire 2026-2027
- Spécialité de culture et sciences chorégraphiques, musicales ou théâtrales et de pratique chorégraphique, musicale ou théâtrale de première et terminale S2TMD (BO n° 31 du 29 août 2019)

Les classes à horaires aménagés théâtre (CHAT)

- Classes à horaires aménagés théâtre dans les écoles élémentaires et les collèges
Circulaire n° 2009-110 du 6 octobre 2009 (BO n° 39 du 22-10-2009)
- Programme d'enseignement de théâtre pour les classes à horaires aménagés théâtre
Arrêté du 15 juin 2012 (J.O. du 3-7-2012 ; BO n° 29 du 19 juillet 2012)

Une sélection d'ouvrages et articles

- Des ouvrages à lire en priorité

AZAMA Michel, *De Godot à Zucco : Anthologie des auteurs dramatiques de langue française 1950- 2000* (3 tomes),

BIET Christian et TRIAU Christophe, *Qu'est-ce que le théâtre ?*, 2006.

BOISSON Bénédicte, FOLCO, Alice MARTINEZ Ariane, *La mise en scène théâtre de 1800 à nos jours*,

COUTY D., REY A., *Le théâtre*

CORVIN Michel, *Dictionnaire encyclopédique du théâtre*

CORVIN Michel, *Anthologie critique des auteurs dramatiques européens 1945-2000*

DANAN Joseph, *Qu'est-ce que la dramaturgie ?*, 2017

DANAN Joseph, *Entre théâtre et performance : la question du texte*, 2016

JOMARON Jacqueline (sous la direction de), *Le théâtre en France*, 1993

PAVIS Patrice, *La mise en scène contemporaine*, 2^{ème} ed. 2019

PAVIS Patrice, *Le théâtre contemporain : analyse des textes, de Sarraute à Pommerat*, 3^{ème} ed. 2016

PIERRON Agnès, *Dictionnaire de la langue du théâtre*

PRUNER Michel, *La fabrique du théâtre*

RYNGAERT Jean-Pierre, *Introduction à l'analyse du théâtre*, 3^{ème} ed. 2014

RYNGAERT Jean-Pierre, *Lire le théâtre contemporain*, 1993

ROUBINE Jean-Jacques, *Introduction aux grandes théories du théâtre*, 2004.

SARRAZAC Jean-Pierre, *Poétique du drame moderne, De Henrik Ibsen à Bernard-Marie Koltès*, 2012

SURGERS Anne, *Scénographies du monde occidental*, 3^{ème} ed. 2017

TACKELS Bruno, *Écrivains de plateau, Etat des lieux*, 2015

VINAVER Michel, *Ecritures dramatiques, essais d'analyse de textes de théâtre*, 1993, ed. poche 2000.

- Quelques références pour compléter
- La pratique d'atelier

DULIBINE Chantal et GROSJEAN Bernard, *Coups de théâtre en classe entière*, CRDP 2004

GROSJEAN Bernard, DULIBINE Chantal, *Dramaturgies de l'atelier théâtre t.1 t.2*, éditions Lansman, 2016

BOAL Augusto, *Jeux pour acteurs et non acteurs*, Editions la découverte, 2004

Le français aujourd'hui n°180 consacré à l'enseignement du théâtre

<https://www.revues.armand-colin.com/lettres-langue/francais-aujourd'hui/francais-aujourd'hui-ndeg-180-12013-lenseignement-du-theatre>

- L'Ecole de spectateur

Les outils d'analyse chorale du spectacle par l'ANRAT : <https://anrat.net/ressources/outils>

- **Une sélection de sites incontournables**

- Pour l'éducation artistique et culturelle (EAC) : [la page éduscol : https://eduscol.education.gouv.fr/4692/education-artistique-et-culturelle](https://eduscol.education.gouv.fr/4692/education-artistique-et-culturelle)
- Théâtre en acte : <https://www.reseau-canope.fr/edutheque-theatre-en-acte/>
- Création contemporaine des arts du cirque, de la rue et du théâtre : <https://www.artcena.fr>
- Cyrano.education : <https://www.cyrano.education/home>